

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 juillet 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 9 et 10 juillet 2012**

**2012 DAC 485** Convention avec la Fondation du Patrimoine fixant le montant d'une contribution au financement de la restauration de 3 verrières d'Abel de Pujol à l'église Sainte Elisabeth (3e).

**Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment les articles L. 2121-12, L. 2511-13 et suivants ;

Vu la délibération, en date des 28, 29 et 30 mars 2011, par lequel le Conseil de Paris a autorisé M. le Maire de Paris à signer, avec la Fondation du Patrimoine, une convention portant sur le principe d'une campagne de souscription ayant pour but de contribuer au financement de la restauration de 3 verrières d'Abel de Pujol à l'église Sainte Elisabeth (3e) ;

Vu la convention signée le

Vu le projet de délibération, en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'autorisation de signer, avec la Fondation du Patrimoine, une convention fixant définitivement le montant d'une contribution au financement de cette opération ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement, en date du 2 juillet 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Danièle POURTAUD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1: M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec la Fondation du Patrimoine une convention fixant définitivement le montant de la participation financière que la Fondation du Patrimoine s'engage à verser afin de contribuer financièrement à l'opération de restauration de 3 verrières d'Abel de Pujol à l'église Sainte Elisabeth (3e).

Article 2: Le montant de la recette sera inscrit au budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2012, chapitre 10, nature 10251, rubrique V 324, mission 40000-99-10.